

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00182

**CONVENTION DE FINANCEMENT D'UN PROGRAMME D'ETUDES SUR
L'ETOILE FERROVIAIRE DE SAINT-ETIENNE INTEGRANT LES ENJEUX
D'INTERMODALITES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220414-D20220018210

DATE D'AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs :

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

CONVENTION DE FINANCEMENT D'UN PROGRAMME D'ETUDES SUR L'ETOILE FERROVIAIRE DE SAINT-ETIENNE INTEGRANT LES ENJEUX D'INTERMODALITES

La Loi d'Orientation des Mobilités, votée fin 2019, entend favoriser la réalisation de projets de type RER pour aller vers un doublement de l'usage du transport ferroviaire du quotidien. Elle initie une évolution de l'organisation territoriale de la mobilité et des acteurs concernés, en renforçant le rôle de chef de file de la Région en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité régionale.

Ces enjeux sont partagés à l'échelle du bassin stéphanois dans lequel des démarches sont lancées pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire et dans le cadre du plan de déplacement urbain (PDU) pour la métropole de Saint-Etienne. Le PDU prévoit notamment comme objectifs de favoriser l'intermodalité pour diminuer l'autosolisme, d'améliorer les liaisons ferroviaires vers Lyon, dans le Gier, vers l'Ondaine et la proche Haute-Loire, vers la plaine du Forez et de coordonner les offres entre le TER, les Cars Région Loire, les Cars Région Haute-Loire et la STAS.

Saint-Etienne Métropole a par ailleurs saisi la Région en janvier 2020 afin qu'elle engage une étude sur l'amélioration des services de transport ferroviaire et la coordination des offres tous modes reliant les métropoles stéphanoise et lyonnaise mais aussi internes à son bassin de vie. L'objectif recherché est d'augmenter la part modale du transport ferroviaire, considéré comme mode de déplacements structurant dans le bassin de vie stéphanois, notamment pour les mobilités domicile-travail et domicile-études.

Saint-Etienne Métropole a également saisi l'Etat et SNCF réseau afin que soit étudiée la réalisation d'une nouvelle infrastructure ferroviaire entre Lyon et Saint-Etienne.

En conséquence, les partenaires souhaitent concevoir des offres de mobilité multimodales à trois horizons de temps distincts (court, moyen et long termes) en s'appuyant sur la définition d'une offre de service ferroviaire de type RER dans le bassin de vie stéphanois, objet de la présente convention.

Ce projet s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon qui vise à définir et réaliser un programme d'actions multimodal pour améliorer le plus rapidement possible et de manière concrète, les déplacements du quotidien dans le bassin de vie stéphanois et le corridor entre les deux métropoles.

Ce projet s'inscrit également en lien avec d'autres démarches, en cours de réalisation :

- Lancée par le comité stratégique du 25 novembre 2021, la réalisation d'une étude d'amélioration de l'emport, de la fréquence et/ou du temps de parcours du mode ferroviaire entre Saint-Etienne et Lyon,
- Les études ferroviaires pour le développement à long terme de l'étoile ferroviaire lyonnaise lancées en 2021,
- La démarche partenariale d'amélioration de la mobilité sur l'axe Saint-Etienne / plaine du Forez - nœud routier de La Gouyonnière, lancée en 2019 par le Département de la Loire,
- La feuille de route Mobilités positives 2035 en cours d'élaboration par la Région, qui portera notamment sur l'amélioration de l'offre en quantité, en qualité et en fiabilité, ainsi que sur le déploiement d'une mobilité décarbonée.

Cette étude s'inscrit dans le plan de relance signé par la Région et l'État le 16 janvier 2021 consacré à la relance du ferroviaire en Auvergne et en Rhône-Alpes et destiné à financer les études et investissements sur la période 2021-2022.

L'objet de la convention proposée entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole et la SNCF Réseau est de définir :

- La consistance du programme d'études à réaliser en vue de développer l'offre ferroviaire et d'améliorer l'offre de mobilités multimodales dans le bassin de vie stéphanois,
- Les modalités d'exécution et de suivi de cette étude,
- L'assiette de financement et le plan de financement,
- Les modalités de versement des fonds.

Le programme d'étude est composé de différents volets (demande de déplacements, offre et potentiels de fréquentation, exploitation ferroviaire, études de faisabilité de création gares, intermodalité et rabattement vers les gares...).

La durée prévisionnelle de réalisation des études est de 18 mois, à compter de l'ordre de lancement des études par SNCF Réseau.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par SNCF Réseau. Les instances décisionnelles de pilotage de cette opération sont organisées autour d'un comité technique et comité de pilotage ou chaque entité signataire est représentée

Le coût total des études est estimé à 550 000 € HT, la participation de Saint-Etienne Métropole s'élevant à 33,3 %, soit 183 333,33 €. Le volet intermodalité et rabattement sur les gares est estimé à 60 000 €, et sera intégralement pris en charge par Saint-Etienne Métropole, et déduit de sa participation au cofinancement au titre de la présente convention.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention relative au financement d'un programme d'études du développement de l'offre ferroviaire sur le bassin de vie stéphanois comme armature d'une mobilité multimodale améliorée,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,
- la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°117ETMOB du budget Transport.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU